

VII. La Maison Communautaire

Notre Maison Communautaire veut partager avec les Séniors de notre commune des moments de convivialité de la vie quotidienne : fête de nouvel an, cinéma, activités artistiques, excursions diverses, activités intergénérationnelles, jeux de société, activités culinaires, fêtes d'anniversaires, participation à des conférences, visite d'expositions, pièce de théâtre et bien d'autres choses encore ...



Fête du Nouvel An 2016



Conférence



Pièce de théâtre «Les Charlots» à Freux



Place aux enfants 2015



Visite des jardins à Verlainne



Carrefour des générations

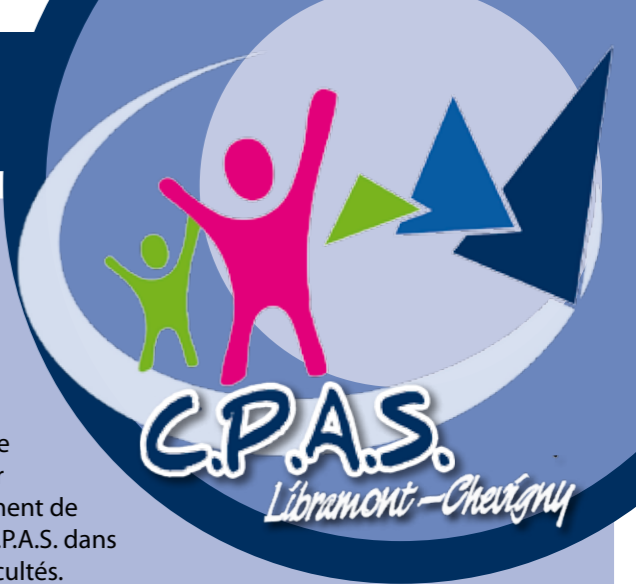
VIII. A venir dans vos agendas

- **MALADIE D'ALZHEIMER ET AIDE DE PROXIMITÉ. MA COMMUNE, QUE FAIT-ELLE ?** JEUDI 16 MARS 2016 À 20H
Conférence gratuite
Informations et inscriptions : **Madame Isabelle LERACZ** ou **Madame Valérie BECHOUX**
- **PRÉVENTION ROUTIÈRE ORIENTÉE VERS LES AÎNÉS** LUNDI 18 AVRIL 2016 À 13H30
Informations et inscriptions : **Madame Valérie BECHOUX**

PLUS D'INFOS : 061/51.01.32 ou cpas@libramont.be

Editeur responsable : C.P.A.S. de Libramont-Chevigny - Rue du Printemps 25 - 6800 Libramont-Chevigny

© INFOGRAPHIE :
www.frederic-coulon.be
0473/915.189



I. 40 ans des C.P.A.S. – Petit bout d'histoire

En 2016, les C.P.A.S. vont fêter leurs 40 ans !
Revenons sur l'histoire qui a organisé nos C.P.A.S.

Les lettres C.P.A.S. correspondent aux initiales des mots **Centre Public d'Action Sociale**. On parlait jusqu'en février 2004 de « Centre Public d'Aide Sociale », mais la loi a modifié la dénomination des C.P.A.S. et depuis le 1er mars 2004, on les appelle les Centres Publics d'Action Sociale. Ce changement de dénomination visait à tenir compte de l'action dynamique jouée par les C.P.A.S. dans la lutte contre l'exclusion sociale et pour l'insertion des personnes en difficultés. La nouvelle dénomination rejoint la philosophie de l'Etat social actif suivant laquelle il ne faut pas aider de manière passive.

Le C.P.A.S. est un service public, qui a été créé par l'Etat belge en 1976 et qui est organisé au niveau local. Il est doté de la personnalité juridique jouissant, de par la loi, d'une **autonomie propre**.

Il est le dernier filet de protection sociale. C'est un service public au service du public, garant du respect et de la mise en œuvre de principes et libertés fondamentales.

Les C.P.A.S. partagent une ambition commune : offrir aux citoyens qu'ils accueillent les aides, actions et services de proximité qui permettent à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine.

Le fonctionnement et les missions des C.P.A.S. sont fixés par les lois.

« La dignité, c'est d'avoir un rêve, un rêve fort qui vous donne une vision, un monde où vous avez une place, où votre participation, si minime soit-elle, va changer quelque chose. »
(F. Mernissi)

Le C.P.A.S. doit assurer aux personnes et aux familles, dans les conditions déterminées par la loi, l'aide sociale due par la collectivité. C'est un système de protection pour les personnes et les familles qui n'ont plus les moyens suffisants pour mener une vie digne. La notion de « dignité humaine » implique qu'une personne puisse se nourrir, se vêtir, se loger, assurer son hygiène, avoir accès aux soins de santé et à la culture.

Attention : **le droit à l'intégration sociale comme l'aide sociale sont considérés comme des droits résiduels** de la sécurité sociale et de la solidarité familiale, c'est-à-dire que **le C.P.A.S. ne peut intervenir qu'après tous les autres droits** (exemple : droit au chômage, à une pension alimentaire, ...).

Au-delà de l'aide individuelle, la loi prévoit que le C.P.A.S. peut créer, là où cela se révèle nécessaire, des établissements ou services à caractère social, curatif ou préventif, et les gérer. Les services gérés par les C.P.A.S. sont des plus divers et varient d'un C.P.A.S. à l'autre. Notre C.P.A.S. gère pour sa part : un service de médiation de dettes, un service énergie, l'accueil extrascolaire, des logements d'urgence, une maison communautaire pour personnes âgées, une Halte-Accueil, un taxi-service et des logements de transit.

II. Budget 2016 du C.P.A.S.

Budget Global de fonctionnement prévu pour 2016 : 3.178.842,42 €
Intervention communale sollicitée pour 2016 : 1.100.008,67 € soit 99,10 €/habitant.

Nombre d'habitants à Libramont-Chevigny au 1er janvier 2016 : 11.090

Pyramide des âges :

65 ans et + :	15 %
26-64 ans :	51 %
0-25 ans :	34 %

Taux de demandeurs d'emploi inoccupés :

• Commune de Libramont-Chevigny :	8,48 %
• Province du Luxembourg :	11,10 %
• Région Wallonne :	15,54 %

Evolution du personnel C.P.A.S. en Equivalent Temps Plein :

• Travailleurs sociaux :	8 ETP	soit 9 agents
• Agents administratifs :	4,13 ETP	soit 5 agents
• Personnel de soins :	7,10 ETP	soit 9 agents

Nombre de bénéficiaires du Revenu d'Intégration Sociale : en moyenne 75 / mois sur toute l'année

Nombre d'exclusions chômage à charge du C.P.A.S. à ce jour : 4

III. Le service de médiation de dettes sous la loupe

- Mis en place depuis plus de 10 ans, notre service de médiation de dettes constate que les difficultés financières et/ou le surendettement peuvent toucher tout un chacun.
- Gérer son budget s'apprend le plus tôt possible, selon les habitudes du milieu familial et social ; c'est d'ailleurs pour cette raison que le rapport à l'argent est propre à chacun. L'éducation financière n'est pas chose facile, car tout le monde ne reçoit pas les mêmes informations dès l'enfance.
- Au C.P.A.S. de Libramont-Chevigny, nous estimons que la prévention est primordiale en matière de surendettement (mise en garde par rapport aux crédits à la consommation, évaluation des charges selon ses capacités de remboursement, notion de budget prévisionnel par rapport aux charges annuelles connues, ...). Dès lors, nous organisons des Groupes d'Appui en Prévention au Surendettement (GAPS) pour permettre aux personnes, aux familles plus fragilisées et/ou traversant une épreuve (perte d'emploi, maladie, séparation, décès d'un conjoint, ...) de trouver du soutien et des outils afin de sortir de l'impasse.
- Toute personne intéressée par la problématique du surendettement est invitée à participer aux séances d'information organisées en 2016. Les assistantes sociales en service de médiation de dettes sont à votre écoute et disponibles du mardi au vendredi, durant leurs permanences ; que ce soit pour un simple renseignement ou pour l'introduction d'une demande d'aide relative à la gestion de votre budget.
- **Pour rappel : chaque membre du personnel du C.P.A.S. est bien évidemment tenu au secret et à la confidentialité.**

Informations : Service de médiation de dettes - Service gratuit

Permanences : Les mardis et jeudis : de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 - Les mercredis et vendredis : de 13h00 à 17h00

IV. Formations informatiques

- Chaque mercredi durant l'année scolaire, nous organisons des formations informatiques, dont les thèmes, variés sont fixés en fonction des demandes des participants.
- Durant l'année 2015, les formations se sont concentrées sur Word, Excel, Powerpoint, Internet, le traitement et les retouches photos. Chaque formation est adaptée au niveau des participants.
- **Les formations se déroulent à l'Espace Public Numérique de Libr'Accueil, les mercredis, de 9h00 à 11h00.**
- Le coût est de 10,00 € pour une session de 3 matinées.



Informations et inscriptions : Monsieur Eric THIERY

V. Alzheimer Café

- En collaboration avec la Ligue Alzheimer ASBL, le C.P.A.S. de Libramont-Chevigny organise un Alzheimer Café.
- Nous proposons un lieu de rencontre convivial où les malades et leurs proches se réunissent pour discuter et pour obtenir des informations sur la maladie.

Où ? Libr'accueil, Rue du Printemps, 25 – 6800 Libramont-Chevigny

Quand ? ATTENTION - CHANGEMENT D'HORAIRE ! : Le 3^{ème} jeudi du mois de 14h à 16h



Informations et inscriptions : Madame Valérie BECHOUX

VI. Nos services en bref

LE TAXI-SERVICE

- Notre taxi-service permet un transport individuel, de petits groupes et de personnes à mobilité réduite.
- Besoin d'aller faire des courses, accompagné(e) ou non ? Rendez-vous chez le médecin, à l'hôpital, chez un spécialiste, chez le coiffeur ? Envie d'aller rendre visite à un(e) ami(e) ou de la famille ? Vous n'avez pas de moyen de locomotion ?
- Notre taxi-service est là pour vous ! **Ce service est destiné à TOUS les habitants de Libramont-Chevigny** sous certaines conditions. Il peut vous accompagner du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.
- Inscription obligatoire (ouverture du dossier administratif – gratuit) et réservation, si possible au moins 24 heures à l'avance.
- Participation financière de 0,30 € /kilomètre et 3,50 € par demi-heure d'accompagnement.

LES PERMANENCES JURIDIQUES

- En collaboration avec la commission d'aide juridique et le Barreau de Neufchâteau, un service gratuit de permanences juridiques est organisé chaque 3^{ème} jeudi du mois, sur rendez-vous uniquement, pour conseiller toute personne concernée par les matières juridiques.

LA HALTE-ACCUEIL

- Un rendez-vous important, une urgence, un nouveau travail, une formation ou en attente d'une place en milieu d'accueil ? Du personnel compétent assure la garde de votre enfant. Service agréé par l'ONE qui peut accueillir 10 enfants simultanément.

LES REPAS-CHAUDS SERVIS A DOMICILE

- Repas-chauds livrés du lundi au vendredi au domicile des personnes âgées ou de toute personne éprouvant des difficultés momentanées. Des repas à réchauffer pour le week-end sont également livrés le vendredi.
- La tarification des repas est calculée en fonction du montant des revenus, avec un maximum de 7,50 € par repas.

SAMARITEL

- Assistance aux personnes isolées, âgées, malades ou handicapées. En cas de détresse, Samaritel appelle directement les personnes répertoriées sur la liste du demandeur sur simple pression du bouton.

ALLOCATIONS POUR PERSONNES AGEES-APA

- Vous avez plus de 65 ans et avez une diminution de vos capacités motrices suite à un problème médical : nous pouvons vous aider à faire valoir vos droits auprès du S.P.F. personnes handicapées.

ENERGIE : LES ALLOCATIONS DE CHAUFFAGE

Rappel des nouveaux horaires de permanences : les lundis, mercredis et vendredis matin de 9h00 à 11h30

COMPTEUR A BUDGET

- Les personnes disposant d'un compteur à budget peuvent retirer leur carte de recharge auprès des bureaux ORES de Marche et Arlon. Le chargement de cette carte peut ensuite s'effectuer dans notre Commune :
 - à Libr'Accueil, rue du Printemps, 25 – du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h00 à 17h00
 - au Panier de victor, Grand'Rue, 43 de 8h00 à 20h00 (8h00 à 18h00 les jours fériés)
 - à la boulangerie Martin, avenue d'Houffalize, 42 B, de 7h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00, sauf le mercredi
 - à la librairie Alinéa, rue du Village, 34 du mardi au vendredi de 7h45 à 18h00 et le samedi de 8h30 à 18h00

Plus d'informations sur les services proposés :
<http://cpas.libramontchevigny.be>